



Inégalités sociales de santé et familles monoparentales



*Séminaire sur les inégalités sociales de santé
Synthèse du 19 février 2019*

Intervenants

François Ghesquière, IWEPS
Martin Wagener, UCL-FOPES
Cindy Marcelle, CPAS de Charleroi

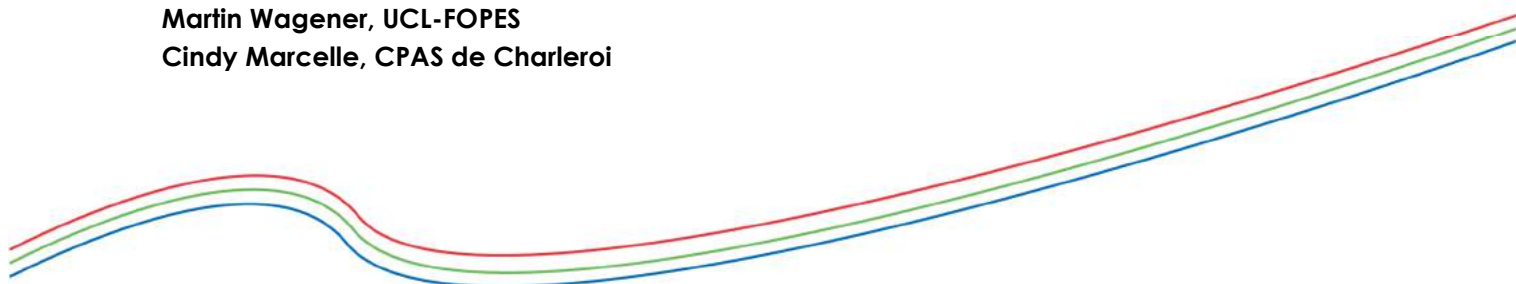


Table des matières.

Le risque de pauvreté pour les familles monoparentales en Wallonie par François GHESQUIERE IWEPS

La diversification des familles monoparentales au cours du temps et l'évolution des réponses publiques par Martin WAGENER UCL-CIRTES - FOPES

Le projet MIRIAM : une expérience de développement de l'empowerment des femmes en situation de monoparentalité par Cindy MARCELLE - CPAS de Charleroi

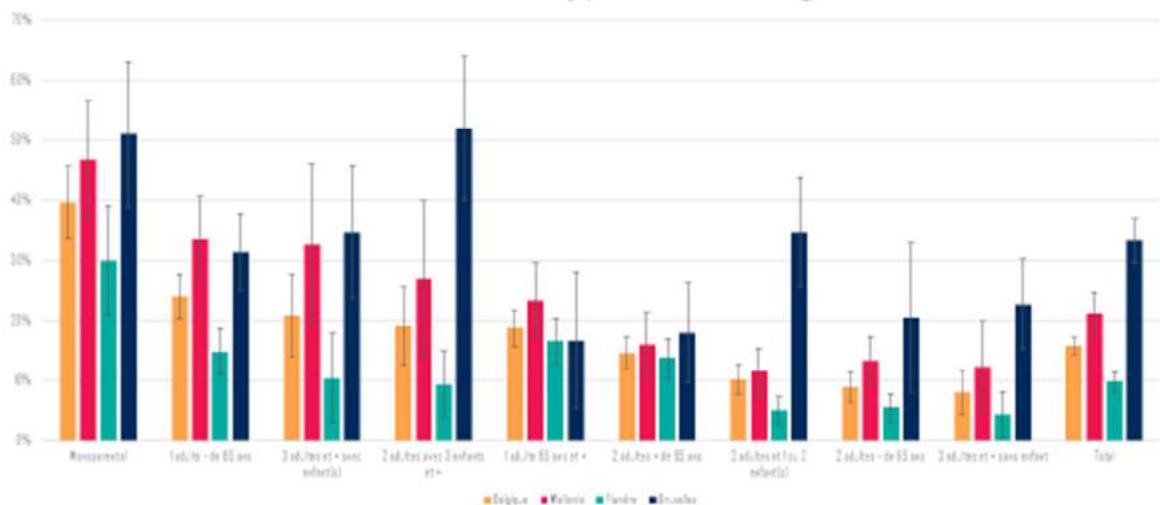
Introduction

En Wallonie, 30 % des ménages avec enfant(s) sont des familles monoparentales. Plus d'un enfant sur quatre grandit dans ce type de famille (1 sur 3 en Hainaut). Le Hainaut est la province wallonne où la proportion des familles avec un seul parent est la plus élevée. Le risque de pauvreté subjective des familles monoparentales s'élève à 40,17 % en Belgique contre 23 % des autres familles. Les taux d'emploi et d'activité professionnelle des chefs de famille monoparentale sont plus faibles que les taux des autres familles. Les familles monoparentales ont non seulement plus de difficultés à accéder au logement mais en plus, leurs logements sont souvent de moins bonne qualité. En Wallonie, les familles monoparentales sont deux fois plus nombreuses que les couples avec enfants à déclarer avoir retardé ou renoncé à des soins ou des dépenses de santé. Ces différents domaines d'inégalités sont liés entre eux et engendrent des cercles vicieux. Ainsi, un emploi à temps partiel, avec un salaire faible rend difficile l'accès à un logement de qualité, ce qui peut avoir une influence sur la santé et l'accès aux soins, tant des enfants que du parent. Or, une mauvaise santé peut être source d'une incapacité de travail qui, si elle est de longue durée, peut elle-même influencer les revenus de la famille. Comment rompre ce cercle vicieux d'appauvrissement et d'aggravation des inégalités sociales ?

PREMIERE PARTIE : Le risque de pauvreté pour les familles monoparentales en Wallonie

La **pauvreté monétaire** selon le type de ménage se calcule sur base du revenu net. Ce revenu est alors pondéré en fonction de la taille du ménage. On calcule alors le revenu médian des personnes et les personnes qui n'atteignent pas 60 % de ce revenu médian sont considérées en situation de pauvreté.

Pauvreté monétaire selon le type de ménage



Les familles monoparentales représentent la configuration familiale où le risque de pauvreté est le plus élevé. Cette réalité est plus particulièrement marquée à Bruxelles et en Wallonie, comme le montre le schéma ci-dessus.

45 % des personnes qui vivent dans une famille monoparentale sont confrontées à cette pauvreté monétaire en Wallonie et plus de 50 % pour les personnes issues de familles monoparentales en région bruxelloise.

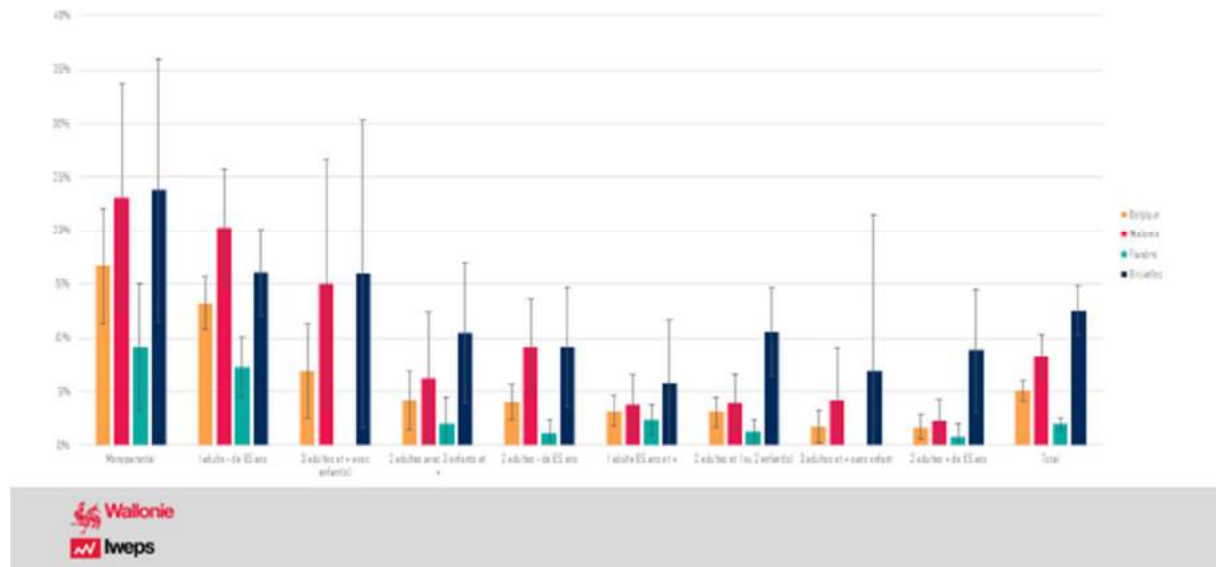
La **privation matérielle** implique de ne pas pouvoir se permettre un niveau de vie « standard ». En d'autres termes, cet indicateur n'analyse pas la situation financière des individus, mais plutôt ce que permettent (ou pas) les moyens financiers disponibles.

La privation matérielle se calcule en fonction de l'accessibilité à certains biens et services. La privation matérielle sévère signifie que les **personnes n'ont pas accès à quatre biens sur neuf** parmi les suivants :

- Le paiement des factures à temps (loyer, eau, électricité, ...)
- L'accès à une semaine de vacances par année hors de son domicile,
- La disposition d'un repas composé de viande, de poulet ou de poisson tous les deux jours au moins (ou à un équivalent végétarien)
- La possibilité de faire face à une dépense imprévue,

- La possession d'un téléphone,
- La détention d'une télévision couleur,
- La jouissance d'un lave-linge,
- L'usage d'une voiture personnelle et,
- L'utilisation d'un chauffage convenable à son domicile.

Privation matérielle selon le type de ménage



En 2018, en Belgique, **5 %** de la population était confrontée à une situation de privation matérielle sévère.

Or, comme le précisent les résultats présentés dans ce tableau, cette situation de privation matérielle sévère est rencontrée par **près d'un quart** des personnes issues de familles monoparentales en Wallonie et à Bruxelles. Les biens dont l'accès est rendu le plus difficile pour ces familles sont l'épargne, les vacances, la voiture, les protéines et le chauffage.

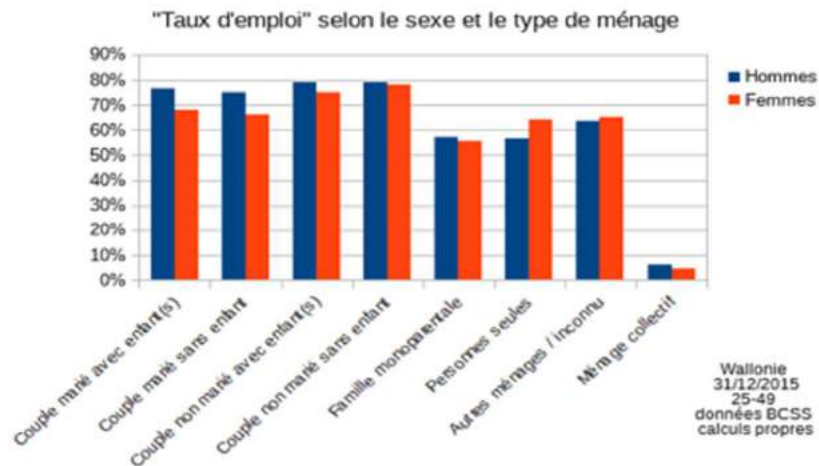
La **privation matérielle des enfants** s'exprime quant à elle face au non accès à des meubles qui leur soient réservés, à des loisirs, à des amis, à des fêtes, à de nouveaux vêtements ainsi que la non-possibilité de réaliser leurs devoirs scolaires. Les résultats obtenus sont deux fois plus élevés en Wallonie et à Bruxelles pour chacune de ces catégories en comparaison à la Flandre.

Si l'analyse porte sur la comparaison selon le type de ménage, les enfants issus de familles monoparentales sont exposés de manière nettement plus forte à cette privation que les enfants issus d'autres configurations familiales.

Il est alors judicieux de s'intéresser aux facteurs qui expliquent cette différence, et plus particulièrement aux causes spécifiques de ces variations. Est-ce lié à la situation de monoparentalité proprement dite, à la problématique de l'emploi dans ces familles, à la disponibilité des revenus ?

Un premier constat s'impose : l'accessibilité à l'emploi. Le taux d'emploi des familles monoparentales est inférieur aux autres configurations familiales. Quel que soit le sexe du parent à la tête de la famille monoparentale, seulement un peu plus d'un sur deux a accès à l'emploi.

Un effet indirect de la monoparentalité? Via l'emploi?



Le nombre d'enfants s'ajoute comme un facteur non négligeable dans la difficulté à trouver un travail pour le parent. Plus la famille compte d'enfants, plus il devient difficile de trouver un emploi.

L'analyse de régression logistique montre qu'à diplôme égal, les familles monoparentales sont à plus haut risque de connaître la pauvreté et connaissent plus de difficultés à trouver un travail.

Par ailleurs, la séparation appauvrit-elle les femmes ou les enrichit-elles ?

Les études montrent que les résultats varient selon l'indice de pauvreté ou celui de dépendance financière.

Ainsi, la séparation diminue les revenus au niveau du ménage (il s'agit en effet de calculer le revenu total du ménage divisé par le nombre de personnes qui le composent).

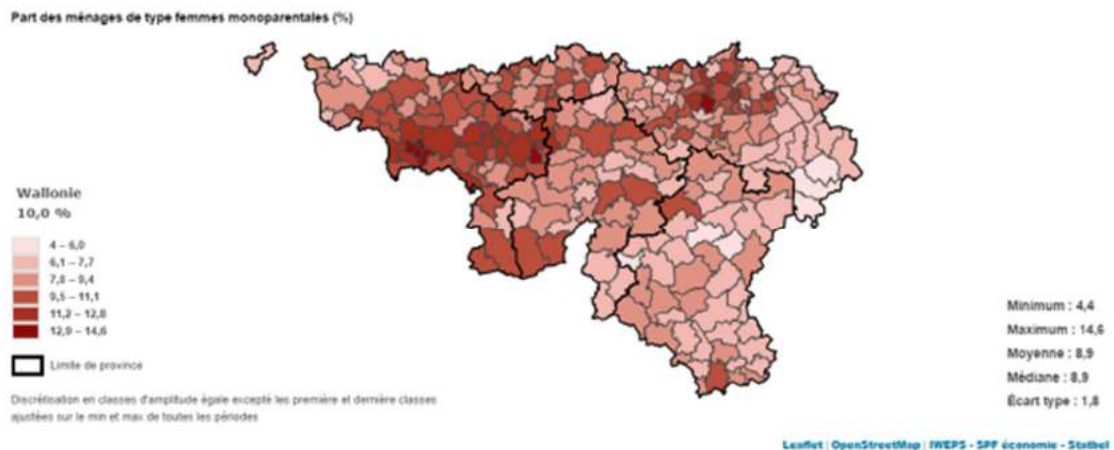
Par contre, la séparation améliore le revenu personnel (indépendance financière).

Le rapport « **Genre et revenus BGIA 2011** » précise que :

« Les hommes divorcés ont en moyenne un revenu provenant de l'activité économique légèrement inférieur à celui des hommes qui vivent en couple mais la composition de leur revenu est assez semblable exception faite des pensions alimentaires plus élevées. En ce qui concerne la comparaison des femmes en couple et divorcées et séparées, les différences de revenu se creusent au niveau des transferts de l'État (allocations de chômage et pensions). Alors que les femmes divorcées et séparées perçoivent des allocations relativement élevées comparativement à celles perçues par les hommes divorcés et séparés quand elles se retrouvent au chômage, les femmes en couple perçoivent un montant beaucoup plus faible que les hommes en couple ». (p. 222).

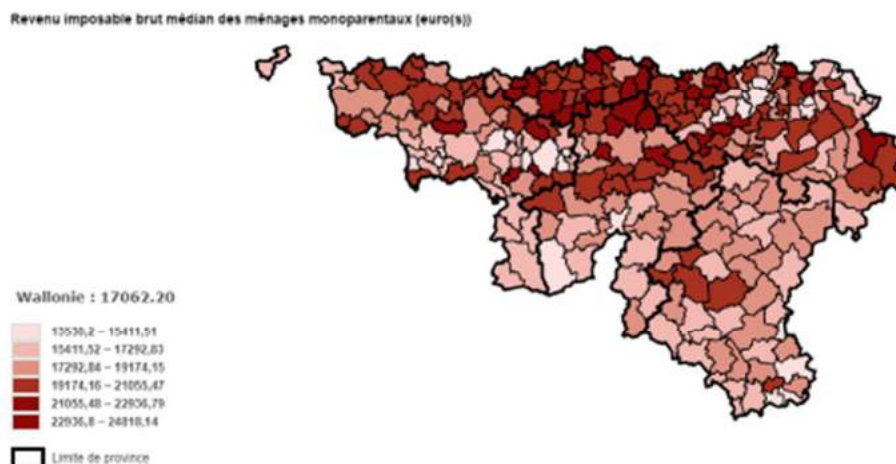
L'analyse de la répartition géographique des familles monoparentales met en évidence une concentration plus importante de ces familles dans la Province du Hainaut. C'est le cas aussi bien en zone industrielle (le Borinage) qu'en milieu rural (Sud de la Botte du Hainaut).

Cartographie de la monoparentalité féminine



L'analyse de la répartition des familles monoparentales selon le revenu met en évidence que ce sont dans les régions à plus faible densité de ces familles que leur revenu est le plus élevé (Nord de la Wallonie). Par contre, les régions à concentration plus importante de ces familles sont celles où le revenu imposable brut médian des ménages monoparentaux est le plus faible.

Revenu des familles monoparentales



En conclusion, les facteurs qui expliquent l'appauvrissement et la pauvreté vécue des familles monoparentales sont multiples. Si le revenu est par définition limité, l'accès à l'emploi est quant à lui rendu plus difficile par le fait de conjuguer carrière professionnelle et exercice de la parentalité unique. Face à cette réalité, le coût proportionnel par enfant est plus élevé.

Il importe également de constater que la pauvreté en situation de monoparentalité varie selon le sexe. Les hommes seuls avec enfants semblent moins touchés par la privation matérielle que les femmes seules avec enfants.

Autre constat : il n'existe pas de définition statistique uniforme pour la monoparentalité, ce qui rend parfois difficile les analyses comparatives.

Dans le cadre de l'étude SILC, les critères retenus étaient le nombre d'enfants et d'adultes présents au moment de l'enquête dans la famille, l'âge des enfants (avec une extension possible pour les 18-24 ans sans revenu en qualité d'enfants).

La question reste cependant complexe dans la mesure où les configurations familiales évoluent rapidement.

En effet, comment considérer les familles à garde partagée (plus ou moins équitablement d'ailleurs) ? Comment interpréter les formes de recomposition familiale (formalisées ou non, place occupée par le beau-parent, ...) ?

Partie 2 : La diversification des familles monoparentales au cours du temps et l'évolution des réponses publiques par Martin WAGENER UCL-CIRTES - FOPES

La préoccupation de recherche et d'action à destination spécifique des familles monoparentales date des années 90.

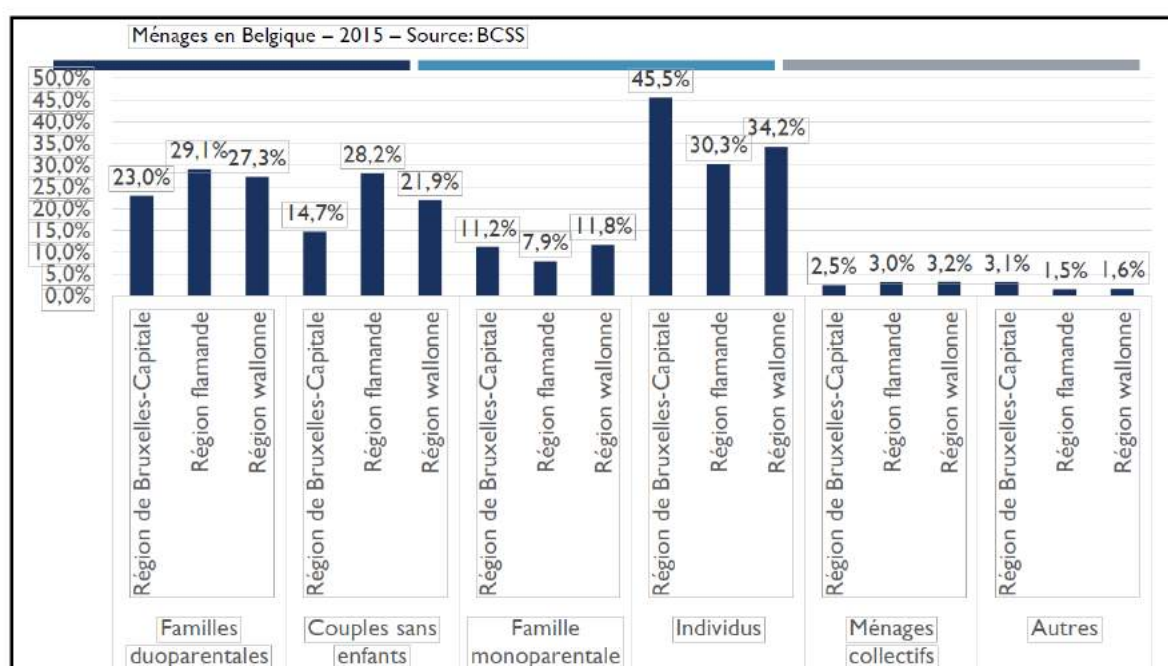
Une plate-forme fédérale des familles monoparentales a été créée en 2003 à l'initiative des mouvements féministes. Elle donne une première définition scientifique à ce type de configuration, soulignant par ailleurs le cumul des situations de pauvreté auquel ces familles sont confrontées.

De 2004 à 2007, sont organisés les états généraux de la famille qui permettent de définir des mesures de type généraliste pour rendre compte des nouvelles configurations familiales et adapter la protection sociale.

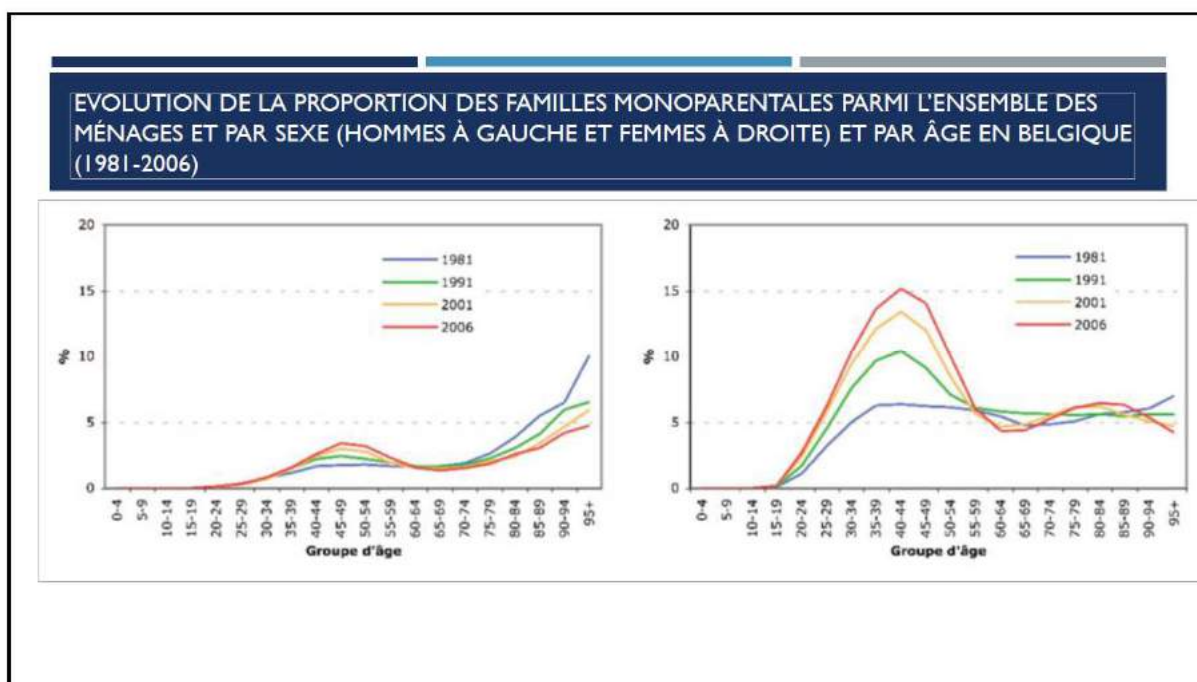
En 2008, une plate-forme technique de la monoparentalité voit le jour à Bruxelles, à l'initiative de représentants des associations. Son objectif est d'élaborer un état des lieux de la situation (2009) qui débouchera sur un livre bleu en 2013 sur la question de la monoparentalité bruxelloise.

En 2015, une initiative de soutien politique se concrétise par le financement d'un projet spécifique à destination des femmes cheffes de familles monoparentales qui bénéficient de l'aide sociale (projet MIRIAM qui sera présenté plus loin).

La proportion des familles monoparentales a connu une évolution surprenante sur les trois dernières décennies. Elles représentaient en 2015 une proportion de 11,8 % en Région wallonne et 11,2 % en Région bruxelloise alors qu'elles sont de 7,9 % en Région flamande.



La situation varie en intensité en fonction du genre du parent. Néanmoins, les deux graphiques montrent une augmentation progressive au cours du temps.



Ce n'est que depuis les années 2010-2015 que la prévalence diminue. La situation de monoparentalité masculine est souvent associée à une configuration de garde partagée.

Sur le plan historique, la représentation familiale prédominante était la famille classique. Elle était le lieu d'organisation de la solidarité et l'individu passait d'une famille à l'autre en organisant sa propre famille par le mariage et en poursuivant la vie commune jusqu'au veuvage.

La famille souche assurait la continuité de l'organisation sociale tout en permettant son évolution. Elle représentait la forme sociale susceptible d'assurer la stabilité des sociétés. Le foyer était le centre matériel de la famille et sa stabilité apportait un soutien favorable à la multiplication des enfants.

Avec l'évolution de l'industrie, plusieurs améliorations sociales se développent pour protéger la santé comme force de production (accès à l'air, la lumière et l'eau). L'habitat des familles évolue et s'organise autour des sites de production. Le travail social (assistantat social) voit le jour pour garantir l'hygiène et la santé au sein des familles.

Le travail social va évoluer pour s'orienter vers une démarche plus communautaire en parallèle au développement des mouvements sociaux d'ouvriers et du courant coopératif. C'est l'apparition des mouvements d'éducation permanente et des actions collectives de quartier (Marolles).

La famille va alors connaître une évolution importante avec l'industrialisation moderne. De nouvelles formes d'appartenance sociale apparaissent avec l'émergence de réseaux de relations, une diversification des modes de sociabilité et plus récemment, le développement des réseaux de connaissance et de savoir (Internet). Le travail féminin s'amplifie, le divorce connaît une extension importante générant de nouvelles formes familiales (monoparentalité, biparentalité, pluriparentalité, grand-parentalité). La diversification des recompositions familiales pose la question des devoirs des parents et de la place des enfants. La figure des parents évolue et s'élargit à une fonction de parent-citoyen.

Face à ces changements, les politiques sociales à l'égard des familles vont croiser quatre formes de critiques :

- Une première, budgétaire qui considère les politiques sociales comme une dépense et non comme un investissement.
- Une deuxième qui dénonce l'inactivité des assistés et l'installation dans ce statut comme conséquence,
- Une troisième dans la rupture du principe même d'exercice de la solidarité qui passe d'un niveau local (quartier, rue, famille,...) à une solidarité nationale ou régionale, plus formalisée, moins spontanée,
- Une quatrième qui dénonce l'éloignement des structures d'aide (et plus particulièrement des CPAS) par rapport aux bénéficiaires.

Après 1989, une nouvelle politique plus pragmatique remet en cause le modèle classique de protection sociale. C'est la redistribution des possibilités (chances à la participation) en lieu et place de la redistribution des richesses. L'affirmation des devoirs des citoyens se joint à l'existence et la reconnaissance de leurs droits. La prévention (investissement dans le capital humain) se développe au détriment de l'indemnisation (compensation). Une attitude pro-active de prévention à l'égard des risques sociaux se met en place. Le droit au travail est remplacé par le concept d'employabilité. Les formes d'accompagnement individualisé se contractualisent avec l'accentuation de la responsabilité et de la responsabilisation individuelle. Le travail social se développe sur base de stratégies plus collectives, en concertation, en partenariat, en réseau.

Le processus d'activation s'amplifie par une volonté de remise au travail des malades, une chasse aux sans-papiers, aux supposés fraudeurs avec un discours stigmatisant sur la fraude fiscale.

La monoparentalité connaîtra aussi différentes formes de reconnaissance ou de stigmatisation au cours du temps.

Plusieurs facteurs spécifiques interviendront pour faciliter ou rendre difficile l'acceptation de la monoparentalité. Ainsi, la gestion de la séparation, les décisions relatives à la garde partagée, le vécu et l'organisation du travail, les conditions de logement seront des éléments importants. La place que le père occupera après la séparation sera aussi un facteur déterminant, tant au niveau des ressources, du contexte émotionnel et du partage des tâches éducatives et des responsabilités vis-à-vis des enfants.

Une contrainte reste l'articulation travail-famille en situation de monoparentalité. Les contrats précaires, offrant souvent peu de souplesse d'organisation du temps de travail, l'inadéquation des horaires avec les contraintes des enfants, les difficultés de mobilité et certains problèmes de santé peuvent conduire à la perte de l'emploi.

Pour éviter ce risque, le chef de famille monoparentale doit faire preuve d'initiative (et souvent de chances) pour trouver des formes d'accueil pendant les heures de travail ou bénéficier du soutien de proches.

Force est de constater, qu'avec le temps, une forme d'épuisement pour atteindre et maintenir cette conciliation s'installe et s'amplifie.

Les parents qui s'en sortent le mieux sont ceux qui perçoivent des allocations de chômage, une pension alimentaire, les allocations familiales et qui vivent dans un logement social ou un logement à loyer faible ou modéré. Ils ne représentent cependant pas la majorité des situations de familles monoparentales.

En effet, pour certaines mères, la séparation peut entraîner une perte abrupte du logement et un passage obligé en foyer d'accueil. L'accès à un logement décent peut alors se confronter à une discrimination sur base de différents critères comme la couleur de la peau, le fait d'être parent unique, le fait d'avoir un revenu souvent très limité ou de dépendre du CPAS. Tous ces éléments suscitent très souvent une méfiance empreinte de stéréotypes de la part des propriétaires. Beaucoup de situations de logement inadapté résultent de ce contexte d'accès incertain au logement. Les femmes rencontrent dans ce domaine des difficultés qui se réfèrent directement au fait d'être femme et mère.

Bien que la monoparentalité couvre diverses réalités sociales et ne se résume pas aux situations précaires, plusieurs pistes doivent permettre d'améliorer la situation de ces familles.

- 1. L'accompagnement de la séparation par une réglementation juridique en faveur du principe conjoint de l'autorité parentale***
- 2. Le renforcement de la capacité d'agir des femmes pour faire face aux épreuves de la monoparentalité et s'attaquer plus largement aux inégalités.***
- 3. L'assurance d'une citoyenneté sociale active par le fait de permettre aux femmes de garder leur emploi et de favoriser leur insertion professionnelle.***
- 4. L'augmentation de l'accès aux supports institutionnels dans un environnement urbain qui permette la rencontre (voire l'engagement) et qui laisse de la place aux activités parentales et à celle des enfants.***

TROISIEME PARTIE : Le projet MIRIAM : une expérience de développement de l'empowerment des femmes en situation de monoparentalité.

Cette synthèse a été réalisée sur base de l'intervention de Madame Marcelle et sur base du manuel méthodologique MIRIAM.



En Belgique, pour un homme en situation de monoparentalité qui bénéficie d'un revenu d'intégration sociale, ce sont huit femmes qui se retrouvent dans la même situation.

A l'initiative de la Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté, Madame Zuhail Demir, un projet expérimental s'est développé au sein de cinq villes belges.

Le projet MIRIAM propose aux mamans un accompagnement intensif, holistique et sensible au genre. Il vise l'empowerment des mamans en tentant de briser leur isolement social, de renforcer leur confiance en elle, d'améliorer leurs connaissances des services d'aide et lorsqu'elles le souhaitent, de développer un projet professionnel.

Dans chaque CPAS, dix à quinze mamans bénéficient de cet encadrement à la fois individuel et collectif. Le case manager est le point de contact privilégié des mamans. Cette personne crée un lien de confiance et s'occupe du suivi et des activités proposées aux mamans et à leurs enfants.

En favorisant l'empowerment de ces mamans, l'action favorise aussi le bien-être de leurs enfants avec un impact évident sur la pauvreté infantile et l'intégration des générations futures.

En deux ans, le projet MIRIAM a enrôlé 235 mamans dans les cinq CPAS concernés. Une partie de ces femmes, 117 pour être précis, ont bénéficié de l'accompagnement MIRIAM. Les autres participantes composaient le groupe-contrôle bénéficiant de l'accompagnement normal du CPAS.

Le CPAS de Charleroi a bénéficié de cette initiative. Le projet s'est développé sur deux années.

Les critères de sélection des mères étaient les suivants :

- Être mère célibataire
- Avoir entre 20 et 35 ans
- Avoir un enfant de moins de six ans
- Etre touché par une pauvreté structurelle ou accidentelle
- Un niveau de scolarité qui ne dépasse pas le niveau secondaire

Des case managers spécifiquement engagés déploient un accompagnement collectif et individuel intensif dans une perspective holistique et sensible au genre.

Dans ce projet, on travaille autour de l'information, la participation, la connaissance et l'usage de ses droits, l'orientation vers les services d'aide et d'assistance ainsi que la formation.

L'objectif final du projet MIRIAM est de renforcer les compétences des participantes de manière à ce qu'elles puissent prendre (ou reprendre) leur vie en main et renforcer leur position sociale.

Le **genre** et l'**empowerment** sont les concepts de base de la méthodologie MIRIAM.

Le **genre** renvoie aux normes sociales et aux valeurs qui perpétuent les images traditionnelles et stéréotypées sur les femmes. Les femmes sont surtout identifiées à leur rôle de mère, les hommes à celui de soutien de la famille. Selon ce cadre traditionnel, les femmes sont moins appréciées pour leur rôle dans l'espace public, ce qui crée une inégalité de pouvoir et de chances. Cette inégalité n'est pas un problème individuel ou identitaire, mais bien un problème de société. La méthode de l'empowerment renforce les femmes en monoparentalité et leur permet de lutter et de rejeter ces inégalités.

Sur le plan social, le concept d'**empowerment** renvoie à un processus de renforcement où les individus, les organisations et les communautés maîtrisent mieux leur situation et leur environnement (contrôle), affinent leur capacité à la réflexion critique sur la situation sociale qu'ils vivent (conscience critique) et participent de plus en plus aux processus décisionnels démocratiques (participation).

La méthodologie MIRIAM considère l'empowerment comme un processus de participation, de rencontre, de collaboration et de dialogue de longue durée qui permet aux femmes de reprendre confiance en elles et d'améliorer leur estime.

Grâce à l'association de l'accompagnement individuel et d'un travail de groupe, elles développent une conscience critique et comprennent mieux les stéréotypes. Progressivement, elles s'efforcent de créer leur avenir et d'améliorer leur position dans la société. Elles sortent de chez elles et rompent leur isolement. Elles acquièrent plus de connaissances et d'informations sur leurs droits et les services d'aide auxquels elles peuvent avoir recours.

L'empowerment n'est pas seulement un processus individuel. La dimension de groupe est essentielle : ce sont les femmes qui, ensemble, combattent les inégalités structurelles de la société.

L'empowerment implique donc aussi bien de travailler au développement des forces individuelles que de surmonter les obstacles structurels. Il souligne également l'importance de la participation, de la rencontre et du dialogue. Dans la pratique des services d'aide, l'empowerment se traduit de différentes manières. Il s'agit notamment de travailler à améliorer la confiance et l'estime de soi, de renforcer l'accès et le recours aux services et à l'aide, d'acquérir des connaissances et de réaliser ses droits, d'avoir voix au chapitre et de participer à la vie de la collectivité. Les quatre aspects importants de l'empowerment sont : **la force sociale** (participation, mise en réseau...), la **force de la connaissance** (accès, compréhension et utilisation des connaissances et des informations), **la force économique** et **la force intérieure** (estime de soi, confiance en soi...). Tous ces aspects interagissent et se renforcent mutuellement. Ils constituent tous des conditions importantes pour l'activation sociale.

MIRIAM : une approche holistique et intensive

La méthodologie MIRIAM propose un accompagnement holistique et intensif en réunions de groupe et rencontres individuelles pendant un an. Le case manager rencontre la mère isolée au moins une fois par semaine. Au moins 2 réunions de groupe et 2 consultations individuelles ont lieu chaque mois.

L'accompagnement se base sur une approche **holistique** : les problèmes auxquels les femmes sont confrontées dans différents domaines de vie ont été pris en compte de manière intégrée. Une approche holistique envisage l'ensemble de la problématique et pas uniquement la somme des parties.

Les différents éléments sont abordés en parallèle parce qu'ils s'influencent mutuellement : un logement de mauvaise qualité entraîne souvent des problèmes de santé, une mobilité limitée restreint les chances sur le marché du travail, une image de soi négative et un manque de confiance impactent également l'état de santé et les chances de trouver un emploi.

Toutes les facettes de la vie des participantes ont été analysées en détail. L'approche holistique permet avant tout d'offrir une oreille attentive et de renforcer les participantes grâce à l'échange d'expériences. Lors des réunions de groupe et de l'accompagnement individuel, le case manager recherche, avec les femmes, des réponses aux questions, difficultés, problèmes rencontrés.

La méthode s'articule autour des quatre dimensions de l'empowerment et s'appuie sur les forces, les compétences, mais aussi les souhaits et les intérêts de la participante. Celle-ci est activement impliquée dans l'établissement de son trajet et participe toujours aux décisions lors de l'accompagnement. Elle est active et considérée comme une personne compétente à même de faire des choix positifs pour elle-même.

MIRIAM : un accompagnement individuel et collectif

Le projet MIRIAM propose un accompagnement individuel intensif. Cet accompagnement est personnalisé et adapté à la situation, aux demandes, aux souhaits et aux attentes de la femme monoparentale.

Lors de l'accompagnement individuel, les femmes obtiennent avant tout une réponse à leurs questions et problèmes pratiques.

Ces informations et le soutien proposé par le case manager leur permettent de prendre les choses en main et d'améliorer leur situation. En outre, sur un plan plus personnel, l'accompagnement intensif crée une prise de conscience, une transformation, une ouverture à d'autres perspectives et possibilités.

L'aspect temporel est important dans cet accompagnement car il exige plus de temps que ce qu'il est généralement possible d'accorder à un usager du CPAS. Il faut être à l'écoute, discuter et surtout apprendre à se connaître. Le développement de cette relation de confiance est indispensable à l'élaboration d'un accompagnement personnalisé :

- Le case manager se base sur les demandes et la situation de la maman accompagnée pour renforcer l'image qu'elle a d'elle-même.
- La maman, de son côté, se sent écoutée, respectée et comprise.

L'accompagnement collectif se concrétise par la création de groupes de parole pour les femmes monoparentales et constitue une partie essentielle du projet MIRIAM. Le travail en groupe rompt l'isolement des femmes : elles ont une raison de sortir de chez elles, elles rencontrent d'autres personnes et constatent que d'autres femmes éprouvent les mêmes difficultés qu'elles. Elles apprennent souvent les unes des autres, partagent des solutions à des problèmes pratiques et échangent sur des problématiques importantes comme l'éducation ou les difficultés de couple. La recherche collective de réponses à des questions communes au cours d'une expérience partagée est une forme puissante d'empowerment. On ne leur dit pas comment s'y prendre, elles comprennent ensemble comment d'autres femmes abordent la même situation et découvrent ainsi ce qui leur convient le mieux.

L'accompagnement de groupe peut se présenter sous différentes formes. Il commence par des rencontres avec les autres femmes impliquées dans le projet. Ces rencontres forment un point de départ. Le fait d'orienter les femmes vers les activités d'autres groupes de femmes et/ou vers des organisations locales de femmes auxquelles elles peuvent s'affilier peut compléter le travail de groupe, mais cela peut également être un objectif pour chaque participante.

Les réunions de groupe doivent répondre à plusieurs critères :

- Contribuer à l'épanouissement de chaque femme.
- Proposer des informations.
- Orienter vers des services et activités utiles.
- Contribuer au développement d'un réseau social.
- Faciliter la parole et le partage d'expériences entre les femmes : elles apprennent les unes des autres. En se confrontant à d'autres femmes, elles élargissent leur environnement et apprennent à mieux évaluer chaque situation.

Renforcement mutuel

Cette méthodologie implique une interaction systématique entre l'accompagnement de groupe et l'accompagnement individuel. Ces deux éléments ne sont pas indépendants, mais au contraire se renforcent. Les questions soulevées lors de l'accompagnement individuel servent d'inspiration pour les réunions de groupe. Ce qui se passe lors des réunions de groupe peut donner lieu à une intervention individuelle. L'interaction contribue à une reconnaissance qui renforce les femmes ; elles ne sont pas les seules à rencontrer certaines questions ou certains problèmes. Des solutions sont recherchées en groupe.

Méthodologie.

La méthodologie MIRIAM ne peut être dissociée de l'accompagnement au sein du CPAS. C'est une forme plus intense d'aide qui diffère de l'accompagnement « conventionnel » par son approche holistique et par l'association entre le travail de groupe et l'accompagnement individuel. Le CPAS crée le cadre et les conditions nécessaires à la mise en place de la méthodologie MIRIAM. Il convient, au préalable, de réfléchir à certains éléments importants afin que le trajet soit réussi.



Composition du groupe

Dans l'idéal, un groupe se compose de 12 participantes. En raison de l'intensité de l'accompagnement, il est presque impossible pour le case manager de suivre plus de 12 participantes de manière proactive, accessible et proche. Une moyenne de 12 participantes constitue également une bonne capacité pour les activités de groupe. Il y a cependant toujours un certain nombre de femmes qui abandonnent pour une raison ou une autre. Il est important d'éviter que l'abandon soit dû à la taille du groupe, parce que les femmes ne se sentent pas à l'aise au sein du groupe, parce que le case manager n'accorde pas suffisamment de temps à chaque participante pendant les réunions de groupe ou parce que le groupe est trop grand pour approfondir des liens de confiance mutuelle.

La position du case manager

Dans le cadre du projet MIRIAM, le case manager possède un large éventail de missions envers les mamans en situation de monoparentalité.

Certains CPAS choisiront de considérer la méthodologie comme un accompagnement supplémentaire en plus de l'assistance conventionnelle réalisée par le travailleur social habituel de l'usagère. D'autres choisiront de transférer l'ensemble du dossier au case manager. Les deux modèles ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients. L'option de faire intervenir le case manager en complément de l'accompagnateur habituel peut parfois entraîner de la confusion chez l'usagère : à qui doit-elle s'adresser pour telle ou telle question ? Lorsque le case manager reprend l'ensemble du dossier, l'accompagnement peut être plus ciblé. Mais l'accompagnement dans le cadre du projet MIRIAM se limite à un an et la fin du projet peut impliquer une rupture avec l'accompagnateur fixe. Quel que soit le modèle choisi, il est indispensable qu'il y ait une bonne collaboration entre le case manager et ses collègues. Dans l'ensemble, il est crucial pour l'élaboration de leur travail que les case managers soient bien soutenus au sein de leur service - et de manière plus générale au sein du CPAS -, étant donné qu'ils assument des missions nombreuses et très variées.

Accueil des enfants

Étant donné qu'il existe généralement peu de garderies occasionnelles, les femmes ont du mal à trouver un accueil pour les enfants pendant les réunions et pour la durée de leurs entretiens avec le case manager ou d'autres interventions et rendez-vous. Pour faciliter le fonctionnement du projet et, surtout, pour permettre aux femmes bénéficiaires de participer aux réunions de groupe, il faut trouver une solution pour l'accueil des enfants.

Le PIIS et MIRIAM

Les bénéficiaires du CPAS qui éprouvent des difficultés trop importantes pour trouver un travail doivent avoir la possibilité de s'intégrer durablement dans la société. Des activités sociales permettent alors de renforcer leur participation sociale et de rompre leur isolement social. Ces activités peuvent être très variées : bénévolat, excursions culturelles, activités sportives, modules collectifs sur l'alimentation saine, gestion des dettes, familiarisation avec les TIC, etc. Les démarches nécessaires sont définies dans un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS). Le PIIS est obligatoire pour les jeunes de moins de 25 ans et pour les personnes de plus de 25 ans qui n'ont pas eu droit à l'intégration sociale au cours des trois mois qui précèdent la demande (nouveaux bénéficiaires).

Le PIIS est défini dans une convention écrite signée par la personne concernée et le CPAS. Le contenu du PIIS dépend de la situation personnelle concrète, des souhaits et des possibilités du bénéficiaire en matière d'intégration sociale et/ou professionnelle.

Dans la convention PIIS, la participation au projet peut être précisée dans le plan d'accompagnement. En d'autres mots, la méthode MIRIAM peut être utilisée pour adapter le PIIS aux femmes en situation de monoparentalité.

Evaluation du projet expérimental.

Le projet MIRIAM a été mis en place à titre expérimental et a été suivi par une équipe scientifique qui a comparé l'évolution des participantes avec un groupe de femmes monoparentales bénéficiant du suivi individuel conventionnel au sein des mêmes CPAS.

Cette évaluation a été réalisée au moyen de l'instrument de mesure d'empowerment, un instrument qui se compose de quatre séries de questions visant l'empowerment psychologique, le niveau d'engagement social, les changements objectifs dans différents domaines de la vie et la satisfaction à propos de ces domaines de vie. Les évaluations ont eu lieu au début et à la fin de l'accompagnement. Les différences de scores étaient claires.

Au bout d'un an, le groupe de femmes qui participait à l'expérience a obtenu des scores nettement supérieurs au groupe contrôle dans le domaine de l'empowerment psychologique et de l'engagement social. Tandis que le groupe contrôle obtenait un meilleur score lors de la première évaluation mais se stabilisait au fil du temps, le groupe expérimental n'a cessé de progresser.

D'importants changements ont été obtenus dans les différents domaines de vie, par exemple :

- Activation sociale et intégration : Lors du démarrage du projet, seulement 5,7 % des participantes du groupe expérimental suivaient une formation. À la fin du projet, ce chiffre était passé à une femme du groupe expérimental sur quatre alors que ce pourcentage dans le groupe de contrôle avait chuté de 25 % à 19,5 %.
- Situation financière : Très peu de femmes bénéficiaient d'une pension alimentaire pour leurs enfants. Bien qu'elles y aient droit, l'activation de ce droit n'était pas une évidence pour elles. Elles trouvaient souvent la procédure compliquée : elles devaient obtenir un jugement et devaient de ce fait prendre contact avec un avocat pour réclamer leurs droits. Les case managers les ont accompagnées dans cette procédure via des explications et des sessions d'information, mais aussi par un suivi pratique pendant toute la procédure. Le nombre de femmes bénéficiant d'une pension alimentaire pour les enfants est ainsi passé de 51 % à 60,5 % dans le groupe expérimental. Pour la plupart d'entre elles, la procédure est clôturée, tandis qu'elle est encore en cours pour certaines.

La conclusion est claire : l'accompagnement individuel conventionnel du CPAS permet d'obtenir des résultats dans le renforcement des femmes en monoparentalité, mais la méthodologie MIRIAM, avec son approche holistique et intensive associant groupe de travail et accompagnement individuel, fait mieux.